

Cirque en Musée

Soutien à la création de spectacles
de cirque pour espace muséal

Appel à projets 2026

Candidatures du 21 janvier
au 21 février 2025

Production déléguée



LE PLO
CITÉ DU CIRQUE
Pôle National Cirque Le Mans
Sarthe Pays de la Loire

NGEQ
COIR



Cirque en Musée est un dispositif unique de soutien à la création de spectacles de cirque pour espace muséal, proposé par Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans, en partenariat avec les Musées du Mans. Cette initiative intersectorielle concourt conjointement au développement des écritures de cirque et à l'expérience de visite en musée. En soutenant les écritures du cirque dans le contexte muséal, Cirque en Musée défend une ambition, celle de faire de la création un nouveau territoire de rencontres des œuvres, des lieux et des publics.

Le premier projet lauréat du dispositif, Axis Mundi de Lucas Struna, a été créé en juin 2024 après deux années d'accompagnement, et est actuellement en tournée dans les musées.

Le Plongeur lance un nouvel appel à projets pour accompagner en production déléguée la création d'un nouveau spectacle de cirque pour espace muséal sur la période 2026-2028.

Les candidatures sont ouvertes du 21 janvier au 21 février 2025.

Le dispositif Cirque en Musée

Cirque en Musée, c'est :

Un laboratoire pour la rencontre des esthétiques

La rencontre du cirque, des collections muséales et des lieux de conservation constitue un laboratoire d'expériences. De celui-ci peut naître un dialogue entre des gestes artistiques pluriels à travers une variété de techniques, de propos et d'esthétiques. Les œuvres conservées et exposées forment entre elles des récits sensibles dont le cirque peut accompagner différemment le regard, l'écoute, la rencontre. Les musées deviennent de nouvelles pistes de cirque.

Une matière commune révélatrice de créativité

Le dialogue original entre ces deux mondes de l'art se construit entre le permanent et l'éphémère, le sacré et le profane, le fragile et l'inattendu. Réunies en un même espace-temps, ces oppositions génèrent un potentiel d'interactions. C'est à la fois la fragilité de l'œuvre conservée et celle du geste circassien : regarder en un instant ce qui demeure et ce qui disparaît. C'est à la fois l'inattendue présence en acte d'une circassienne ou d'un circassien et celle d'une œuvre picturale, d'un spécimen naturalisé ou d'une pièce archéologique : rencontrer ce à quoi on ne s'attendait pas.

Une invitation aux habitantes et habitants d'un territoire

Le pari du dispositif est aussi celui d'une nouvelle invitation faite aux habitantes et aux habitants d'un territoire : venir à la rencontre d'un processus de création à vue, d'une œuvre et d'un lieu. C'est une médiation artistique informelle qui peut opérer à travers la co-écriture d'un projet artistique entre auteur de cirque, conservateur, opérateur culturel, médiateur et habitants. À la croisée des pratiques culturelles, l'œuvre de cirque écrite et présentée au musée suscite un autre rapport au spectacle et à la visite. Tel un rendez-vous hors du quotidien, la présence du cirque au musée vient promouvoir à la fois le caractère vivant de cet art et le lieu muséal qui l'accueille.

Cirque en Musée vise à constituer un nouveau répertoire de pièces de cirque originales écrites, conçues et présentées au cœur des collections et des lieux de conservation. Ce dispositif de soutien à la création s'inscrit dans le courant du Cirque portatif, porté et développé par La Verrerie, Pôle national Cirque d'Alès, en partenariat avec le Cirque Jules Verne, Pôle national Cirque et Arts de la rue d'Amiens, et Le Prato, Pôle national Cirque de Lille. Il promeut à la fois la portativité des œuvres et leur dialogue avec les espaces de représentations non dédiés au spectacle ; la rencontre partenariale entre différents acteurs de la culture ; un modèle d'accompagnement qui allie les opérateurs aux créateurs.

Le Plongeur, Pôle national Cirque

Installé au Mans dans le quartier des Sablons – Bords de l’Huisne, Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans Sarthe Pays de la Loire, contribue à la structuration de la filière cirque. Il a pour mission le soutien à la création, la diffusion de spectacle, les enseignements et pratiques du cirque. Le projet artistique du Plongeur se déploie à travers un projet sociétal unique favorisant la rencontre entre artistes, habitantes et habitants des territoires, appelé le cirque au quotidien. Au Chapiteau, à La Cité du Cirque, au plus près des lieux de vie et de sociabilité, l’équipe du Plongeur invente avec les artistes de nouveaux modes de rencontres et d’expériences artistiques.

Avec le dispositif Cirque en Musée en collaboration avec les Musées du Mans, Le Plongeur ouvre un laboratoire pour la rencontre des esthétiques et contribue au développement des écritures du cirque.

Les Musées du Mans

La Ville du Mans dispose de trois musées : le musée Jean-Claude Boulard - Carré Plantagenêt (Archéologie et Histoire), le musée de Tessé (Beaux-Arts) et le musée Vert (Histoire naturelle). Des événements et activités pour tous les publics y sont programmés toute l’année. Les lieux et les collections vont être repensés dans les prochaines années pour valoriser l’ensemble des collections.

Les Musées du Mans sont engagés dans le dispositif Cirque en Musée pour offrir une expérience de visite nouvelle à même de diversifier les publics et pour faire des musées des lieux de création artistique permettant de rendre les collections vivantes et dynamiques. Cette démarche s’inscrit pleinement dans les orientations mises en œuvre aujourd’hui par les Musées du Mans en rapprochant collections patrimoniales, espaces architecturaux, créations contemporaines et spectacles vivants.

L'appel à projets 2026

Descriptif

Cirque en Musée accompagnera en création, en production et en diffusion un nouveau projet artistique porté par un auteur ou une autrice de cirque. Il s'agit à terme de constituer un ensemble de créations aux techniques, aux écritures, aux esthétiques diverses et variées, adaptées pour les espaces muséaux afin de provoquer la rencontre artistique entre le spectacle vivant et l'espace muséal.

Le projet artistique devra se nourrir et s'adapter aux contraintes des différents espaces muséaux en vue de sa diffusion. La création est ouverte à toutes les disciplines et à tous les agrès de cirque adaptés aux lieux non dédiés.

Il s'agit de proposer une pièce de cirque de proximité, d'une durée de 30 à 40 minutes, pouvant être présentée en fixe ou en déambulation pour une jauge allant de 40 à 100 spectateurs et spectatrices. Cette pièce devra pouvoir être jouée deux fois par jour à minima en période de diffusion.

Le champ thématique des propositions est ouvert. Les auteurs et les autrices de cirque sont invités à se saisir :

- des collections, des espaces et de leur scénographie ;
- du rapport au corps au travail, exposé ou en mouvement dans les musées ;
- de la question du regard de celui ou celle qui vient découvrir les collections ;
- des pratiques professionnelles liées à la vie des lieux muséaux.

Autant d'axes libres pour susciter les imaginaires des auteurs et autrices de cirque.

Un projet de médiation devra accompagner l'écriture du projet artistique. Les deux partenaires principaux, Le Plongeur et les Musées du Mans, apporteront leur expertise à l'équipe artistique pour concevoir une rencontre avec les publics tout au long du processus de création et à l'issue de chaque représentation.

Calendrier de projet

Appel à projets ouvert du 21 janvier 2025 au 21 février 2025

Sélection du projet artistique au printemps 2025

Période de création entre janvier 2026 et décembre 2026

Sortie de création en décembre 2026

Diffusions portées par Le Plongeur entre janvier 2027 et décembre 2028

Conditions de réalisation

Équipe artistique

En création : l'équipe artistique doit être composée de 3 personnes maximum sur toute la période de création. Des renforts ponctuels peuvent être associés au projet : mise en scène, régie technique, scénographie, costumes...

En tournée : l'équipe artistique doit être composée de 3 personnes maximum. Les éléments de scénographies doivent être transportables dans un véhicule léger.

Période de création

Le Plongeoir, les Musées du Mans et leurs partenaires proposent une période de résidences et de répétitions de 8 semaines maximum entre janvier 2026 et décembre 2026, suivie d'une tournée. Les résidences de création se dérouleront in situ en présence du public dans des musées partenaires du dispositif. Sur chaque période de résidence, des actions de médiation et de sensibilisation seront co-inventées par l'équipe du projet artistique et les équipes de médiation des musées partenaires.

Calendrier prévisionnel

- 2 au 15 février 2026 : musée de Tessé ou musée Jean-Claude Boulard-Carré Plantagenêt (Le Mans)
- 14 au 19 décembre 2026 : musée de Tessé ou musée Jean-Claude Boulard-Carré Plantagenêt (Le Mans)
- autres semaines en cours

Conditions d'accueil sur la période de création

- Salaires : les salaires sont pris en charge (à raison de 6 jours par semaine).
- Hébergement : l'hébergement est organisé par Le Plongeoir ou par le musée partenaire. De manière générale, sur la période de création, les chambres sont partagées.
- Restauration : la prise en charge des repas se fait sur la base d'un forfait jour de 14 €/personne.
- Transport : la prise en charge des transports se fait sur la base d'un aller-retour en train (tarif seconde classe) ou d'un défraiement kilométrique entre le domicile de chacun des membres de l'équipe artistique et le lieu d'accueil si cela est justifié par un transport de matériel.

Spécificités de la création en espace muséal

- La résidence se déroule à vue, dans des espaces d'exposition accessibles aux visiteurs.
- Dans la gestion des espaces, il faut garantir une distance d'1 mètre entre les œuvres, les artistes ou les publics, garantir le maintien de la circulation des visiteurs, veiller au respect des règles élémentaires de sécurité.
- Les éléments scénotechniques doivent être portatifs, légers et peu encombrants.
- Certaines œuvres exposées requièrent une intensité lumineuse limitée : la mise en lumière ne doit pas dépasser celle du musée.
- Les végétaux, la nourriture, les boissons et les animaux sont interdits dans les espaces d'exposition.
- Les plages de travail s'adaptent aux horaires d'ouverture du musée ou aux horaires de présence des personnels du musée (ex : pas de travail en soirée).
- Les musées ne sont pas ou peu dotés d'un personnel technique spécialisé dans le spectacle vivant. Il est possible d'envisager un soutien humain des musées sur l'accompagnement du public et sur de la manutention ne nécessitant pas de compétence technique lié au spectacle vivant.

Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir déposer un projet, il faut répondre aux conditions suivantes :

- être un auteur ou une autrice de cirque dont les activités artistiques principales sont implantées en France
- proposer une création originale adaptée à un espace muséal non dédié au spectacle

Ne seront pas retenus les projets :

- portés par un auteur ou une autrice issu d'autres champs artistiques que le cirque et/ou dont les activités principales ne sont pas implantées en France
- faisant déjà l'objet d'une production et/ou d'une diffusion en cours

Candidure

Le dossier de candidature complet est à communiquer par e-mail avant le **21 février 2025** minuit à l'adresse suivante : production@leplongeoir-cirque.fr

Le dossier devra présenter :

- une note d'intention artistique de l'auteur ou de l'autrice porteuse du projet (maximum 3 pages) comprenant aussi des aspects techniques de réalisation du spectacle à venir : composition de l'équipe artistique, aspects techniques, rapports à l'espace de jeu.
- une note d'intention de médiation de l'auteur ou de l'autrice porteuse du projet (maximum 1 page) comprenant des aspects de relation aux publics dans le processus de création et dans la représentation.
- un CV artistique de l'auteur ou de l'autrice porteuse du projet.

La communication du projet artistique sélectionné interviendra au plus tard fin avril.

Contacts

Production déléguée

Juliette Béranger

Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans

production@leplongeur-cirque.fr

02 43 47 45 54

Expertise muséale

Jérôme Paillason

Musées du Mans

jerome.paillason@lemans.fr

02 43 47 46 45

Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans Sarthe

Pays de la Loire | 6 boulevard Winston Churchill,

72100 Le Mans | Tél. 02 43 47 45 54 |

leplongeur-cirque.fr | Siret 505 190 645 00018 |

APE 9001 Z | Licences : 1/ L-R-23-980, L-R-23-981 ;

2/ L-R-23-948 ; 3/ L-R-23-956 | Le Plongeur est un

établissement public à caractère industriel et

commercial (EPIC), labellisé Pôle national Cirque

par le ministère de la Culture.
